Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260507-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Brandérion

Département

Morbihan

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
Le 30 avril 2026

Séance du mercredi 6 mai 2026

L'an deux-mille-vingt-six le mercredi six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, 3 rue Vincent Renaud, sous la présidence de M. Gwenaël LE BOUILLE, Maire.

Présents : Gwenaël LE BOUILLE (Maire), Stéphanie VALLÉE, Pierre BOHUON, Marie-Claude LE BELLEC, Anthony MALOLEPSZY (Adjoints), Véronique CHASSOT, Roger LE CLECH, Agnès PEGEON, Raymonde LE BOUËDEC, Claude BOUGUENNEC, Cyrille GOUJON, Gwenaël RAULT, Elisabeth BOUSSION, Nicolas RICHARD.

Absente : Sarah LE SQUER (pouvoir donné à Véronique CHASSOT)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé Anthony MALOLEPSZY secrétaire de séance.

20260507

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

En application de l'article R123-10, dès son renouvellement, le conseil municipal procède, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération précédente a décidé de fixer à 6 (six) le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260507-DE

La liste de candidats suivante a été présentée :

Liste de 6 représentants du CM au sein au CA du CCAS
Agnès PEGEON
Véronique CHASSOT
Raymonde LE BOUEDËC
Sarah LE SQUER
Roger LE CLECH
Nicolas RICHARD

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le Conseil municipal,

- ELIT à bulletin secret, ses six représentants au sein du Conseil d'administration Centre Communal d'Action Sociale comme suit :

Liste de 6 représentants du CM au sein au CA du CCAS
Agnès PEGEON
Véronique CHASSOT
Raymonde LE BOUEDËC
Sarah LE SQUER
Roger LE CLECH
Nicolas RICHARD

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215600214-20260506-20260507-DE

Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.
Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE BRANDÉRION
56 (Morbihan)

Le Maire,

Gwenaël LE BOUILLE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (L.2131-1 du CGCT).